

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 30 (1950)
Heft: 3

Artikel: Producteurs et commerçants devant la libération des échanges
Autor: Naudin, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888257>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PRODUCTEURS et COMMERÇANTS

devant

LA LIBÉRATION DES ÉCHANGES

Nous avons le plaisir de présenter ici à nos lecteurs le texte quelque peu résumé de la magistrale conférence que M. Paul Naudin a prononcée à l'occasion de l'assemblée générale de notre section de Lille, le 9 février dernier.

LA libération des échanges, est-ce, à la grille de la fabrique, la pancarte annonçant « Pas d'embauche » ? Est-ce l'arrêt du quotidien appel des sirènes ? Est-ce le déclin du fonds de commerce ? Est-ce, pour l'ouvrier, la désolation du chômage et, pour les ingénieurs, les directeurs commerciaux, le découragement d'une inaction qui les disqualifie ? Est-ce que c'est cela, la libération des échanges, cela dont la crainte a été exprimée tant de fois, ou bien le contraire, ou bien encore autre chose ?

Je désire essayer de définir le sujet pour y voir clair. Ensuite, nous pourrons passer en revue les causes et les actes de cette politique, pour nous arrêter aux perspectives qu'elle ouvre devant les producteurs et les commerçants.

La libération des échanges, mais en soi, c'est très peu de chose, et peut-être qu'au jugement de l'avenir, ce ne sera qu'un épisode infime, imperceptible, de l'histoire économique des peuples intéressés. Car enfin ce n'est guère que le retour partiel et précaire au régime de leurs relations



Paul Naudin

Vice-Président du Comité d'action économique et douanière
Directeur général de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique

commerciales, tel qu'il fonctionnait il y a vingt ans. Il y a vingt ans, dans leurs rapports mutuels comme dans leurs rapports avec le reste du monde, le commerce s'exerçait librement, sans autres obstacles que les droits de douane ; depuis lors, la préparation à la guerre, la guerre elle-même et ses séquelles y ont superposé le contingentement des importations, le contrôle des changes et même, dans quelques pays, un monopole plus ou moins étendu de l'Etat acheteur et vendeur.

Or, la libération dont on parle, ce n'est rien de plus, pour un groupe de 16 ou 17 pays seulement, que la suppression, dans leurs seuls rapports mutuels, d'une partie seulement des seuls contingentements, tandis que les

droits de douane subsistent, se rétablissent, voire se relèvent sur les marchandises, échappant ainsi aux restrictions quantitatives, tandis que subsistent, au moins jusqu'à nouvel ordre, les contrôles des changes, tandis que les Etats intéressés gardent les mêmes pouvoirs de contrôle sur le commerce extérieur et, là où ils en sont chargés,

les mêmes attributions commerciales exclusives de l'initiative privée.

En vérité, la libération des échanges européens n'est pas une révolution, mais plutôt un signal, un avertissement qui annonce le renversement d'une tendance qui n'avait cessé de se fortifier depuis vingt ans.

Mais si cette libération va rapprocher le régime administratif des échanges de ce qu'il était en 1930, elle ne tend pas à rétablir un statut anachronique ou périmé. Elle prépare autre chose. Pour prendre son sens et porter ses fruits, elle doit amorcer un changement, un heureux changement dans le comportement interne et dans le comportement mutuel des marchés intéressés. Telle est du moins la notion que j'en ai, à l'étudier le mieux possible, et que je vous propose comme fil conducteur. Et déjà je crois que cette idée corrige la crainte excessive de ceux qui voient dans la libération des échanges le déferlement immédiat d'une concurrence universelle qui emporterait leurs entreprises ou supprimerait leurs emplois. Cette idée tempère aussi l'optimisme naïf de ceux, assurément beaucoup moins nombreux, qui s'imagineraient que la libération établit je ne sais quel équilibre automatique au sein de l'économie européenne tout entière.

M. Naudin rappelle ensuite les circonstances dans lesquelles l'Organisation Européenne de Coopération Economique, qui est à l'origine de la libération des échanges, a vu le jour. Puis, après avoir mentionné les efforts qui ont été également entrepris dans la voie des ententes régionales telles que le Benelux ou l'Union économique franco-italienne, après avoir relevé aussi le travail qui a été fait, sur le plan privé, dans le cadre du Mouvement européen, le conférencier demande pourquoi tant d'hommes d'Etat, tant de diplomates, tant de fonctionnaires se sont ainsi acharnés à chercher une solution à ces problèmes d'économie européenne et pourquoi ils ont engagé, pour démarrer, la procédure de la libération des échanges.

ILS y ont mis tant d'entrain qu'on a pu les soupçonner de s'être emballés sur des théories abstraites, d'avoir pris des désirs utopiques sinon pour des réalités, du moins pour des choses réalisables, d'avoir négligé les réalités elles-mêmes qui sont autrement dures et compliquées que leurs résolutions théoriques. Et certains même, jugeant à tort ou à raison qu'ils sont menacés dans leur situation par cette politique de libération, ont cru à une sorte de malveillance, de sadisme de

théoriciens qui s'acharneraient à détruire des choses éprouvées comme parfaitement saines et à les remplacer par d'autres, théoriquement plus belles, mais dangereuses.

Je me demande si ceux qui jugent ainsi n'ont pas oublié, en formulant de tels soupçons, à quel point ils sont réellement menacés.

La vraie menace, ce n'est pas celle que l'on peut encourir de voir un concurrent vendre un jour 90 francs ici l'article que vous vendez 120 francs. La vraie menace n'est certainement pas de devoir plus ou moins péniblement ramener de 120 à 110 ce prix pendant que la concurrence elle-même s'étalera sur la marge entre 90 et 110 ; ce n'est pas, au pire, de devoir modifier ou spécialiser sa production pour en conserver en propre une partie sur un marché plus large, tandis que, pour l'autre partie, le marché traditionnel serait couvert par l'apport, non pas concurrent mais complémentaire, d'un collègue étranger. La menace réside-t-elle dans la concurrence, dans l'émulation technique et commerciale avec tout ce que cela engendre de progrès au sein des entreprises bien menées comme sur les marchés de consommation ?

Non. Là n'est pas la menace, mais seulement le risque, le risque même du chef d'entreprise libre. Rude ? Peut-être, surtout si l'on s'en est déshabitué ; impliquant une vigilance financière, une toute particulière sollicitude sociale ? Oui, mais un risque salubre, qui trempe l'énergie et qui fortifie l'indépendance de ceux qui l'assument.

La menace, elle existe, mais ne la confondons pas avec le risque ; elle est ailleurs ; elle est plus profonde et plus grave. Les militants officiels ou privés de l'Europe unie ne l'ont jamais perdu de vue, et c'est ce qui explique leur zèle. En France, chez nos voisins proches d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, de Suisse, dans tous les pays où l'ancienne civilisation dite occidentale continue de fleurir, l'immense majorité dont nous sommes a compris, non pas en dépit mais à cause même de la diversité des convictions religieuses et des opinions politiques, non pas en dépit mais à cause même de la diversité des mœurs et des traditions, que les nations européennes possèdent en commun un patrimoine spirituel. Elles ont élaboré et donné à tous leurs nationaux les mêmes garanties d'indépendance morale et physique, le for intérieur, le mur de la vie privée, la limitation des droits de la collectivité, le respect de la personne d'autrui et de la propre personne de chacun, le pouvoir d'initiative qui s'est manifesté par les philosophies, par les inventions, par les explorations, par les colonisations au sens noble du terme.

Et c'est tout cela que nous avons failli perdre, tout cela qu'ont perdu les peuples déjà captés par le totalitarisme soviétique. Avec la misère, la dernière guerre a déversé sur toute l'Europe un flot de sophismes et de violences, et ce totalitarisme soviétique a subjugué plusieurs nations européennes dont quelques-unes pourtant ne paraissaient y être prédisposées ni par leur caractère, ni par leurs institutions. Il s'insinue partout où il trouve un mécontentement à exploiter, une naïveté à duper, une ambition ou une rancune à utiliser.

L n'y a pas d'argument meilleur à lui opposer que de relever les ruines, que de créer, de distribuer de nouvelles richesses, de rendre ou de donner un sens à la vie de chaque personne et de chaque foyer par un travail plus intelligible, plus intéressant, plus rémunérateur.

C'est une tâche immense qui de tout temps eût été difficile et que la grande détresse européenne des années 1940 a marquée du sceau de l'impossibilité aux yeux de ceux-là mêmes qui la considéraient à juste titre comme de première urgence.

C'est à cette tâche de salut que l'aide américaine est venue contribuer. Elle ne se prolongera que jusqu'à la fin de 1952, terme légal. Encore est-il nécessaire que les efforts d'union européenne soient poursuivis méthodiquement et fassent apparaître leurs résultats, et que la construction de l'économie européenne avance dans les faits autant que sur le papier.

De là, tant d'admonestations à l'Organisation Européenne de Coopération Economique au cours de ces derniers mois ; de là, tant de recommandations de la dite Organisation aux Etats membres ; de là tant de décrets et d'accords passés par les Etats membres pour libérer, en octobre d'abord, puis en décembre, des importations de plus en plus nombreuses ; de là, enfin et en particulier, les décisions prises par le gouvernement français.

Voici, en grand, l'ensemble des circonstances et des raisons qui donnent son véritable sens à la politique de libération européenne des échanges et qui expliquent qu'elle soit menée avec un relatif entrain, tel qu'on n'en a jamais connu pour aucune tâche internationalement menée.

M. Naudin a tenu à souligner ensuite que les décisions prises par le gouvernement français, en matière de libération des échanges, comportaient des sauvegardes et des contreparties.

Cette libération, en effet, ne porte pas sur toutes les catégories de marchandises et n'est pas accordée à l'ensemble des Etats pour la totalité des marchan-

disés qui en font l'objet. Tous les pays ne sont pas admis simultanément et indistinctement à déverser sans limitation de quantité, toute leur production sur le marché français. D'autre part, les droits de douane sont là pour freiner l'élan avec lequel la libération soudaine aurait pu catapulter la concurrence jusqu'au cœur du marché national. Enfin, la faculté de réviser éventuellement les listes de libération, en accord avec les pays signataires et l'O. E. C. E., subsiste.

Certes, il est trop tôt pour apprécier toutes les conséquences à venir, mais nous voyons déjà que les chances accompagnent les risques. M. Naudin rappelle ici, à l'intention de ceux qui ont peur de la libération des échanges, que l'état des trésoreries est aussi une garantie : on n'achète pas des marchandises à l'étranger pour le plaisir de les acheter, il faut avoir le moyen de le faire. Le conférencier souligne, en effet, que les importateurs étaient incités, sous le régime du contingentement, à utiliser, trimestre par trimestre, la totalité des contingents qui leur étaient attribués. A partir du moment où il est possible de n'acheter qu'exactly ce dont on a besoin, au moment même du besoin, il est tout à fait possible et probable que la demande du marché intérieur, bien loin de s'accroître démesurément, s'établira dans l'ensemble à un niveau modéré et constant.

Quant aux contreparties, l'orateur les voit dans le fait que les autres pays de l'O. E. C. E. ont également adopté une politique libérale à l'importation et que les produits français en profitent à leur tour. M. Naudin donne alors quelques chiffres sur les résultats obtenus jusqu'ici dans plusieurs pays en matière de libération, tout en soulignant que la Suisse figure de loin en tête des pays qui ont libéré le plus fort pourcentage de leurs achats à l'étranger. Ces résultats représentent d'amples possibilités supplémentaires d'exportation et de profit pour l'ensemble de l'économie française, qui ne vit pas que des ventes intérieures de sa production, mais aussi des ventes à l'extérieur, auxquelles un certain nombre de champs sont désormais largement ouverts ou élargis.

M. Naudin poursuit :

ENFIN nous avons, et c'est là-dessus que je voudrais insister pour finir, nous avons des possibilités d'agir sur cette politique de libération, dans le sens de cette politique et de ses développements ultérieurs. Si nous la laissons tomber, si nous la faisons échouer par passivité, mauvaise humeur ou sabotage, nous pourrions, avec Henri Davezac dans un très bel article de « Productions françaises », répéter le mot de Staline : « L'Europe occidentale se détruira d'elle-même ». Car aucun des marchés qui la composent,

tous devenus petits à l'échelle d'aujourd'hui, ne pourrait survivre à la pression des grands marchés continentaux qui se disputent l'hégémonie mondiale. Il serait puéril, maladroit et, finalement, désastreux d'user de subterfuges pour contrarier les débuts de la libération, au risque d'en enrayer dès le départ les mécanismes.

Après avoir donné deux ou trois exemples de tels expédients auxquels a recouru jusqu'à présent un protectionnisme aux abois, l'orateur conclut :

UNE seule chose paraît opportune, pratique et efficace : c'est que nous nous mettions dans cette perspective européenne ; c'est que les producteurs européens se rencontrent, qu'ils s'entendent pour éviter les doubles emplois, pour préserver leurs meilleures spécialités respectives, pour assurer la continuité optima de l'emploi ou du remploi dans leurs entreprises. Rien de tout cela ne se fera sans leur initiative à eux, sans leur compétence, sans leur ténacité. Ce sont les contacts d'industriels à industriels, de commerçants à commerçants et de ces deux groupes entre eux, par delà les frontières, qui permettront l'adaptation progressive des petits marchés européens à la structure majeure de l'union économique européenne.

Sans se laisser décourager de ce qu'ils rencontreront d'abord, et longtemps encore, de préventions, d'astuces et de petites manœuvres, les professionnels ont à conduire là une œuvre aussi concrète que la gestion même de leurs usines et de leurs magasins.

Combien je souhaite aux organisations professionnelles qui représentent, branche par branche, les producteurs et les commerçants, de manifester toute la hardiesse d'imagination nécessaire, de dépasser franchement le niveau auquel elles croient trop souvent devoir arrêter leurs jugements et

qui est celui de l'entreprise la plus faible de la collectivité ! Que les ententes à venir, qui se feront entre producteurs des pays d'Europe au fur et à mesure que la libération se poursuivra, n'aient pas le caractère malthusien de certaines qui, dans le passé, ont sombré dans une juste impopularité ! Et que les producteurs (c'est une recommandation à laquelle j'ai la faiblesse de revenir en toute occasion) ne se désolidarisent jamais des commerçants mais écoutent leurs avis sur les besoins de la consommation, sur l'orientation et l'évolution des marchés !

Il y aura toujours des jalousies de clocher, toujours des querelles de boutique ; mais le moment est venu de dilater le cercle des jalousies de clocher jusqu'à l'horizon européen, et les querelles de boutique aux limites de la libre entreprise tout entière et non plus à des limites interprofessionnelles.

Ce n'est pas une leçon que je prétends donner, croyez-moi. Je suis sûr, en parlant ainsi, de faire écho à vos propres pensées.

Quel rôle est le vôtre, producteurs et commerçants ! Un rôle concret, je le répète. Un rôle de base, indispensable à toute action de salut européen, de quelque nature qu'elle soit. Un rôle susceptible d'intéresser et de gagner les masses populaires, elles-mêmes toujours sensibles à ce qui est apporté de mieux-être tangible à leur condition comme à tout ce qui peut leur être présenté avec une couleur d'idéal, dont sont effectivement parées les espérances dont nous nous entretenons.

